



**COMMUNIQUÉ**  
**Pour diffusion immédiate**

**Un comité qualifié, des priorités bien ciblées : pour l'ADISQ, les prémisses de la modernisation des *Lois sur la radiodiffusion et les télécommunications* sont de bon augure.**

**Montréal, le 5 juin 2018** – Le principe qui guidera l'examen des Lois sur la radiodiffusion et les télécommunications est que tous les acteurs du système doivent dorénavant être mis à contribution, a annoncé aujourd'hui Mélanie Joly : une affirmation qui laisse croire à l'ADISQ que cette réforme tant attendue démarre du bon pied. Les principes et questions soulevés dans le cadre stratégique publié à l'occasion de cette annonce sont aussi bien ciblés. L'association espère maintenant que le comité chargé de préciser les actions à poser prendra acte des nombreux constats et recommandations formulés par le CRTC dans un rapport publié le 31 mai dernier, et travaillera de concert avec le milieu, à partir de cette base, pour les étapes à venir.

L'ADISQ, à l'instar de plusieurs autres organismes culturels canadiens, dénonce depuis longtemps le déséquilibre et l'iniquité qui caractérisent actuellement le marché canadien de la musique. L'association se réjouit par conséquent de constater que l'importance de faire contribuer tous les joueurs du système, plateformes numériques (canadiennes et étrangères) et fournisseurs d'accès à Internet inclus, fait dorénavant consensus, cette nécessité ayant été affirmée au cours des derniers jours, pour la première fois, tant par le CRTC que par la ministre du Patrimoine canadien.

L'essentiel du travail est encore à faire – et il y a urgence d'agir. Le mandat du comité annoncé aujourd'hui est vaste, complexe, et les conclusions qui en découleront seront lourdes de conséquences pour le secteur de la musique, gravement fragilisé par plusieurs années de tourmente. La date annoncée pour le dépôt de ce rapport – le 31 janvier 2020 – amène le milieu à plaider d'ores et déjà pour la mise en place de mesures conformes aux grands principes énoncés et déjà à la portée du CRTC. L'organisme a d'ailleurs déjà présenté des pistes d'action en ce sens.

*« Le milieu de la musique réclame depuis longtemps une révision de ces lois, qui ont un impact majeur pour les créateurs et producteurs de musique canadiens. En quelques jours, on a eu au moins deux bonnes nouvelles : à la fois le CRTC et la ministre Joly considèrent enfin essentiel de faire contribuer tous les joueurs au système. Maintenant, il est plus que temps de passer à l'action. Nous sommes confiants que le comité qui vient d'être nommé a toutes les qualifications requises pour mener à bien cette importante mission »,* a affirmé la vice-présidente aux affaires publiques et directrice générale de l'ADISQ, Solange Drouin.

L'ADISQ entend continuer de contribuer aux réflexions des décideurs afin de favoriser le retour le plus rapide possible à un marché viable, qui permettra aux entrepreneurs de la musique de poursuivre leur mission : assurer la production d'une offre musicale canadienne pérenne, professionnelle et diversifiée.

Source : ADISQ  
Renseignement : Kathy Leclerc  
(514) 842-5147 poste 273  
kleclerc@adisq.com